

cueillir les fruits de leurs investissements. Les seconds n'ont pas de charges nouvelles, mais leur revenu baisse continuellement ; il leur permet de vivre sans éclat mais sans dette ; ils acceptent d'autant mieux leur sort qu'ils sont le plus souvent incultes et soumis à l'emprise des notables réactionnaires (notaires, marchands de bestiaux).

C'est dans le premier groupe que s'opérera une première radicalisation qui, du reste, s'explique aussi par des facteurs d'ordre idéologique et politique.

Pour pouvoir investir dans de bonnes conditions, ces agriculteurs, jeunes pour la plupart, vont se spécialiser en liquidant la polyculture traditionnelle. Certains optent pour le porc, d'autres, plus nombreux, pour la production laitière.

Comme la plupart ne dispose pas de ressources propres, ils sont contraints d'emprunter au Crédit Agricole en s'engageant à rembourser des annuités de 5 à 10.000 F nouveaux. Certains d'entre eux doivent en outre, au cours des dernières années, acheter leur ferme mise en vente par le propriétaire, pour ne pas se retrouver au chômage avec de lourdes dettes. Ils se couvrent donc de nombreux emprunts (de 5.000 à 12.000 F l'hectare).

Si la productivité des exploitations varie parfois du simple au double en une dizaine d'années, cela ne se traduit pas pour autant par un meilleur revenu de l'exploitant. L'augmentation du résultat brut d'exploitation est tempérée par une baisse continue des prix par rapport aux charges. La plupart du temps, les gains obtenus sont transformés aussitôt en remboursements d'emprunts.

Le matériel s'amortit d'autant plus difficilement qu'il est utilisé dans des unités de production trop étroites : un tracteur se rentabilise difficilement sur des parcelles d'un demi à un hectare ; il faut deux fois plus de capitaux à l'hectare, en production laitière, selon que l'on se trouve sur une exploitation de 15 ou de 80 ha.

On assiste donc, par surinvestissement forcé, à une énorme concentration de capitaux sur des petites exploitations. Pis encore, à peine le matériel est-il payé qu'il faut déjà le remplacer, parce qu'il est déjà techniquement dépassé, et ceci, bien sûr, sans auto-financement.

Mis à part les quelques privilégiés qui disposaient au départ de structures plus favorables (30 à 50 ha), et peuvent espérer s'agrandir encore, cette course à la productivité conduit l'exploitant à rogner de plus en plus sur son salaire pour rembourser ses dettes.

3) Le poids des I.A.A. (1)

L'accroissement de la productivité supposait la spécialisation. Elle entraîne également une division du travail qui, peu à peu, transforme les agriculteurs en travailleurs à façon, qui fourniront les matières premières. Les divers stades de la production sont de plus en plus distincts : production d'herbe, puis de lait et de veaux, enfin de produits finis. Dans ces différents stades, seule est entièrement mécanisable et indéfiniment extensible (2), la production de marchandises destinées directement à la consommation. C'est pourquoi on a assisté durant ces quinze dernières années en Bretagne à des investissements énormes de capitaux de la part de firmes nationales ou internationales dans la transformation des produits laitiers (Perrier — Sapiem — Nestlé — Unilever). Parallèlement, les coopératives de distribution ont du, pour ne pas disparaître complètement, opérer un relèvement substantiel des parts sociales (Landernau, en 1971, relèvement des parts de 2 centimes par litre de lait livré en 1970), pour soutenir la concurrence avec le secteur privé. Comme cela ne suffit pas, une nouvelle loi sur le statut de la coopération vise à favoriser l'interpénétration entre les capitaux privés et coopératifs.

La concurrence qui s'est exercée pendant des années pour la recherche des matières premières s'est maintenant stabilisée et se joue presque uniquement sur les marchés. Cela se traduit souvent par un bradage des prix au niveau des supermarchés dont on fait supporter le poids au producteur de lait. Par ailleurs, les I.A.A. s'efforcent par diverses incitations ou même par le chantage à l'exclusion, d'orienter la production des matières premières et de forcer les producteurs à investir dans le sens qui leur convient.

Par leur poids économique, elles sont aujourd'hui devenues les centres de décision par rapport auxquels le producteur, même s'il est baptisé chef d'entreprise, ne dispose plus d'aucune autonomie. Les coopératives ne font pas exception à la règle : leur comportement est dicté par les seules lois de la concurrence capitaliste faute de quoi elles sont condamnées à la faillite. Dans ce cadre, les administrateurs paysans ne peuvent que se conformer à des décisions qui n'ont rien à voir avec les intérêts des producteurs qu'ils sont censés représenter. C'est pourquoi la défiance devient générale à leur égard dans les campagnes.